



Genève, le 24 novembre 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de la santé et des mobilités (DSM) de la République et Canton de Genève et du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) de la Ville de Genève

Mobilités: le canton et la Ville de Genève trouvent un compromis et signent une feuille de route commune pour 2025–2028

Le département de la santé et des mobilités (DSM) de la République et canton de Genève et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) de la Ville de Genève ont signé aujourd'hui une feuille de route commune destinée à renforcer leur coordination en matière de mobilités entre 2025 et 2028. Ce document marque une étape décisive en matière de planification et de gouvernance des mobilités à Genève.

La feuille de route 2025–2028 signée ce jour entre le DACM et le DSM formalise un engagement réciproque de coordination accrue entre les politiques communales et cantonales pour la réalisation de mesures, en cohérence avec les Plans cantonaux de mobilités adoptés en novembre 2024 par le Grand Conseil et le Plan directeur communal 2040 adopté au printemps 2025, notamment en matière de mobilités actives, de réseau routier, de transports publics, de stationnement et de transport professionnel.

Il s'agit de développer les réseaux des mobilités actives, d'améliorer et fluidifier le réseau routier en orientant le trafic de transit sur la ceinture urbaine, de garantir les conditions favorables pour le transport professionnel, de développer un réseau de transports publics performant et d'améliorer le réseau cyclable d'ici la fin de la législature cantonale, en 2028.

Dans cet esprit, plusieurs chantiers majeurs seront priorisés, tels que dans le secteur de Rive : la Ville et canton s'engagent à finaliser les études en 2026 et visent à débiter les travaux dès 2027 afin de réaménager ce secteur clé tout en préservant l'activité du marché et en assurant les flux de circulation sur un périmètre élargi.

Afin d'améliorer la vitesse commerciale du tram, le pôle Cornavin – Fazy – Terreaux-du-Temple dès 2028 deviendra un point névralgique pour les transports publics. De nouvelles lignes (tramway, bus et train léger) viendront renforcer leur développement. Concernant les réseaux cyclables, des solutions seront examinées concernant les carrefours dangereux en collaboration avec les milieux associatifs de la mobilité, en particulier autour du U-lacustre.

L'accès au centre-ville sera facilité avec la création de 1'600 places mixtes pour vélos et deux-roues motorisés et l'offre de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera augmentée.

Une nouvelle vignette cantonale professionnelle permettra aux transports professionnels de

circuler plus aisément.

Les autorités s'engagent par ailleurs à développer des lieux de connexion dits "hubs multimodaux", qui intègrent au niveau d'arrêts majeurs de transports en commun, des places de stationnement (vélos et deux roues motorisées), des vélos en libre-service, des espaces piétons, et facilitent l'accès aux commerces de proximité.

Pour Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités, « *Pour sortir des congestions de trafic vécues au quotidien par les Genevoises et Genevois, nous devons trouver des points d'accord. Avec cette feuille de route, la Ville de Genève et le canton s'engagent à développer les transports publics et à préserver le transport professionnel au centre-ville. Les usagers de la route pourront circuler plus aisément sur la ceinture urbaine et accéder aux places de stationnement, qui devront rester accessibles à l'ensemble de la population.* »

Pour Marjorie de Chastonay, conseillère administrative chargée du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, « *Chacun sait qu'il existe des divergences de sensibilités et de vues entre la Ville et l'Etat, mais je compte aborder cette législature avec un esprit constructif et collaboratif. Sans ignorer nos différences, je souhaite que nous puissions avancer en nous appuyant sur nos convergences, afin d'améliorer la qualité de vie de la population grâce à des quartiers plus apaisés et plus verdoyants* ».

Les actions découlant de la feuille de route seront communiquées conjointement par la Ville de Genève et le Canton. Les premiers chantiers résultant de cette feuille de route débuteront dès 2026, avec une première communication présentée avant l'été 2026.

Feuille de route pour les mobilités Canton – Ville de Genève 2025 - 2028

Pour toute information complémentaire aux médias:

Département de la santé et des mobilités (DSM) – République et canton de Genève :

M. Marc-André Siegrist, Secrétaire général adjoint chargé de la communication, marc-andre.siegrist@etat.ge.ch, T. 079 623 38 18

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) – Ville de Genève :

M. Marc Moulin, collaborateur personnel de Mme de Chastonay, marc.moulin@geneve.ch, T. 022 418 20 17